

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 91-140

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1991

10 Décembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. Le Maire
M. REVOLAT par M. MARCONI
M. TAP par M. MOULINEAU

ABSENTS- EXCUSES : M. CANDAU, Adjoint
MM. ALONSO, BARRIERE, Conseillers

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Création d'une déchetterie - Demande de subventions

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Rapporteur expose :

Dans le but d'optimiser la collecte et le traitement des déchets, la Ville de ROYAN a confié à l'ANRED l'étude de l'exploitation d'une déchetterie.

L'ANRED a mené une étude de faisabilité qui conclut à la nécessité d'implanter une déchetterie en zone industrielle. Une étude d'impact, réalisée par la SEPRONAS, confirme la possibilité d'intégrer le projet dans son environnement.

Par ailleurs, le SIVOM a étudié un schéma d'implantation de déchetteries sur l'ensemble du Pays Royannais. Cette étude confirme, également, la nécessité de réaliser un équipement à ROYAN.

Le coût de l'opération est estimé à 843.000 Francs hors taxes, soit 1.000.000 de Francs TTC.

Des subventions d'équipement peuvent être attribuées par le Fonds Régional pour la Maîtrise des Déchets ainsi, que par le Conseil Général. Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

COUT TOTAL **843.000 Francs H.T.**

- Subvention Fonds Régional pour la Maîtrise des Déchets		
20 %	Soit	168.600 Frs
- Subvention du Conseil Général		
25 %	Soit	210.750 Frs
- Ville de ROYAN		
55 %	Soit	463.650 Frs

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'étude d'exploitation établie par l'ANRED,
- VU l'étude d'impact établie par la SEPRONAS,
- VU le dossier technique établi par les Services Techniques de la Ville,

- VU l'avis favorable des Commissions des TRAVAUX et de l'ENVIRONNEMENT,
- CONSIDERANT la nécessité de créer une déchetterie sur le territoire de la Commune de ROYAN,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le dossier établi par les Services Techniques Municipaux
- De solliciter les subventions suivantes :
 - Fonds Régional pour la Maîtrise des Déchets
20 % du montant H.T., soit 168.600 Francs
 - Conseil Général
25 % du montant H.T., soit 210.750 Francs
- D'imputer la dépense correspondante au titre du Budget Primitif 1992

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres Présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort	Pour le Maire,
le 23 Décembre 1991	Le Maire Adjoint,
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982	
Certifié Conforme	
Mairie de Royan	
Par délégation du Maire	
Le Secrétaire Général Adjoint	H. LE GUEUT